

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 8 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le huit du mois de octobre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le premier octobre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle Météore - 27 route de Frangy - 74960 MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

11 OCT. 2021

Déposée en
Préfecture le

11 OCT. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Christian ROPHILLE, Aurélien MODURIER à Frédérique LARDET

Etaient excusés

François ASTORG, Eric PEUGNIEZ

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS MÉNAGERS - COLLÈGE D'ALBY SUR CHÉРАН

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des déchets, le Grand Annecy et le Département ont implanté un point d'apport volontaire constitué de colonnes semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables au collège René Long situé sur la commune d'Alby sur Chéran.

Ce choix technique a pour objet de répondre au mieux aux besoins du collège en matière de gestion des déchets, tout en maîtrisant les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Compte tenu de ces nouvelles modalités, il convient de définir les conditions de mise en œuvre et de suivi des équipements de collecte ainsi que de définir le rôle de chacun.

Le projet de convention annexé a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières de la mise en œuvre d'équipements de collecte des déchets en apport volontaire.

Elle précise les modalités d'intervention de chaque partie pour la réalisation de cet objectif.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention relative à la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.